

**Vingt-deuxième session
New York, 20-29 avril 2004**

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORTS DES DIVISIONS

Rapport du Maroc*

***Préparé par l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie du Maroc**

Rapport du Maroc

Le Maroc a toujours accordé un intérêt particulier à la cartographie numérique, essentiellement au volet qui concerne le développement et à la modernisation de la gestion des toponymes qui font partie intégrante du patrimoine culturel de notre pays. L'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie (Agence), Organisme officiel chargé de la couverture cartographique du pays, a mené plusieurs actions dans le domaine de la toponymie. Ces actions seront exposées dans ce qui suit:

Sur le plan Organisationnel :

1. la création d'une nouvelle entité au sein de l'Agence qui se charge de :
 - La collecte, le recueil, le traitement et la normalisation des toponymes ;
 - L'établissement, la mise à jour et la gestion de la base de données toponymiques ;
2. L'instauration d'un comité de toponymie au sein de l'Agence.

Sur le plan technique :

1. La mise en place d'une base de données toponymique à partir des cartes numériques au 1/50.000 et 1/100.000 et des plans de villes. Cette base de donnée latine contient environ 130.000 toponymes avec les champs suivants :
 - Générique,
 - Toponyme français,
 - Toponyme arabe,
 - Nature,
 - Nom et code de la feuille,
 - Coordonnées rectangulaires et géographiques,
 - Référence du découpage administratif,
 - Code symbologie.
2. L'adoption d'un système de translittération des toponymes arabes en caractères latins;
3. La translittération des toponymes en langue arabe est en cours. Les toponymes relatifs à 50 cartes ont déjà été traités.
4. La base de données a été intégrée dans une application SIG permettant le lien entre la base de données alphanumérique et le graphique pour des besoins de rédaction cartographique ou de recherche et de consultation

Sur le plan institutionnel :

La mise en place d'un cadre de partenariat entre l'Agence et les institutions scientifiques marocaines tels que l'Institut de la Recherche Scientifique et l'Académie du Royaume. Ce partenariat a été dicté par la complexité que revêt le domaine de la toponymie avec ses différentes facettes, techniques, culturelles, scientifiques. Il est aussi à noter qu'un colloque national a été organisé et a contribué largement à la sensibilisation des différents acteurs dans le domaine quant à l'intérêt d'instaurer de nouvelles règles et bases de travail.

Les sujets traités dans ce séminaire ont abordés différents aspects, à savoir : la linguistique, la littérature, la géographie, l'histoire, la sociologie et la cartographie. Cette rencontre scientifique a aboutit à d'importantes recommandations dont on cite essentiellement :

- La nécessité d'activer la publication de décret portant création du comité national des noms géographiques ;
- La nécessité d'adopter les normes et les méthodes de translittération et de transcription qui ont été élaborées.

Dans le même ordre d'idées, et suite à la publication de la première version latine de la base de données toponymique en 8 volumes de 500 pages chacun, l'Académie du Royaume a manifesté son intérêt remarquable au projet. Cette institution a préconisé la réalisation d'une version arabisée dans le cadre d'une coopération commune avec l'Agence. C'est ainsi qu'une commission a été instituée en vue d'examiner et de mettre en œuvre le projet d'arabisation. Cette commission a également étudié la possibilité d'amender l'arrêté résidentiel de 1932 en vue de fixer de nouvelles règles de transcription en français de l'arabe et de l'amazigh.

Les actions à venir :

1. l'enrichissement de la base de données toponymique par la densification de la couverture cartographique à l'échelle 1/25.000 et à partir de la cartographie marine;
2. le développement des actions de coordination dans le domaine de la toponymie avec les institutions de recherche ;
3. la publication des toponymes.